

GROUPE DE SUIVI (T-DO)

CONVENTION CONTRE LE DOPAGE

*Groupe ad hoc d'experts sur la lutte contre le dopage
dans le sport de loisir (T-DO ADRS)*

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 28 février 2024

T-DO(2024)09

**MESURES POUR LUTTER CONTRE LE DOPAGE DANS LES SALLES
DE SPORT ET DE FITNESS : CARTOGRAPHIE DES PRATIQUES
DANS LES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION CONTRE LE
DOPAGE**

Rapport final

Groupe ad hoc d'experts sur la lutte contre le dopage dans le sport de loisir (T-DO ADRS)

Table des matières

Partie 1. Mesures pour lutter contre le dopage parmi les utilisateurs et les employés des salles de sport et de fitness : cartographie des pratiques dans les États parties à la Convention contre le dopage	3
Résumé.....	3
Prévalence du dopage dans le sport de loisir	4
Risques pour la santé et méfaits de l'utilisation du dopage.....	5
L'utilisation du dopage dans le sport de loisir en tant que défi de santé publique	6
La présente étude	6
Méthode	7
Résultats.....	7
Conclusions et perspectives	9
Partie 2. Rapport sur les mesures antidopage dans le sport de loisir dans huit pays européens. 10	
Résumé.....	10
Belgique	11
Danemark.....	12
Finlande	13
Pays-Bas.....	14
Norvège.....	15
Suède.....	16
Suisse	18
Türkiye.....	19
Références bibliographiques	20
Annexe 1 - Mandat et composition du Groupe spécial d'experts sur la lutte contre le dopage dans le sport de loisir (T-DO ADRS)	21
Annexe 2 – Questionnaire antidopage 2022 (formulaire)	22
Annexe 3 – Liste des répondants au 10 juin 2023	24
Annexe 4 – Renseignements supplémentaires fournis par les répondants	25

Partie 1. Mesures pour lutter contre le dopage parmi les utilisateurs et les employés des salles de sport et de fitness : cartographie des pratiques dans les États parties à la Convention contre le dopage

Résumé

L'utilisation de substances dopantes dans le sport de loisir et en particulier dans les salles de sport et de fitness représente un problème de santé publique émergent, avec de graves répercussions sur la santé physique et mentale des athlètes et des personnes qui les utilisent, ainsi que des répercussions négatives sur l'image publique du sport de loisir et sur la société en général (1-3). La mise en œuvre de mesures antidopage dans les milieux sportifs de loisir est d'une importance capitale pour prévenir à la fois l'initiation au dopage chez les non-utilisateurs actuels (prévention primaire) et pour réduire les méfaits associés à l'utilisation du dopage chez les utilisateurs actuels (prévention secondaire/réduction des méfaits) dans la population d'usagers des salles de sport et de fitness.

La présente étude vise à cartographier les mesures antidopage actuelles dans le sport de loisir, mises en œuvre par 49 pays parties à la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe. L'étude a été menée par le Groupe ad hoc d'experts sur la lutte contre le dopage dans le sport de loisir, créé par le Groupe de suivi de la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe (T-DO). Les données ont été recueillies à l'aide du questionnaire annuel antidopage (QDA) de T-DO, entre avril et juin 2023, et se rapportent aux mesures antidopage utilisées au cours de l'année précédente (c.-à-d. 2022).

Les résultats de l'étude montrent que :

- En 2022, seuls 37 % (18 pays) et 41 % (20 pays) des personnes interrogées ont inclus des mesures visant respectivement à :
 - (1) lutter contre le dopage chez les clients et le personnel des salles de sport et de fitness, et
 - (2) prévenir les conséquences sur la santé de l'utilisation du dopage dans les salles de sport et de fitness.
- Lorsque des mesures antidopage ciblant le dopage dans les salles de sport et de fitness ont été mises en œuvre, les mesures les plus fréquemment signalées ont été l'éducation et la sensibilisation antidopage à l'intention des clients et du personnel des salles de sport et de fitness et, dans une moindre mesure, la législation.
- Dans 83 % (15 sur 18) des pays ayant déclaré avoir pris des mesures contre le dopage dans les salles de sport et de fitness, les organisations nationales antidopage (ONAD) ont participé à leur mise en œuvre.

Prévalence du dopage dans le sport de loisir

Le dopage fait ici référence à l'utilisation non médicale de médicaments améliorant l'image et les performances, tels que la testostérone, les stéroïdes anabolisants, l'hormone de croissance humaine, les modulateurs sélectifs des récepteurs aux androgènes (SARM), l'éphédrine, les amphétamines et d'autres substances similaires pour renforcer les muscles ou brûler les graisses. L'utilisation du dopage est, dans la plupart des cas, liée à l'exercice physique.

En 2014, l'*Étude sur la prévention du dopage* (4) de la Commission européenne a souligné la nécessité de disposer d'informations sur la prévalence et le type d'utilisation du dopage. L'étude a fourni un aperçu complet de la pratique et de la législation en matière de lutte contre le dopage dans le sport de loisir.

En raison des défis méthodologiques ainsi que des aspects illégaux et tabous du dopage, il a été difficile d'établir la prévalence réelle de la consommation de drogues améliorant la performance et l'image dans différentes populations et sous-groupes, et les estimations de la prévalence varient.

Une méta-analyse de 187 études quantitatives, dont 18 ont examiné des sportifs et sportives de loisir, a montré que la prévalence de l'utilisation de stéroïdes anabolisants androgènes (SAA) était plus élevée chez les sportifs de loisir (18,4%) que chez les athlètes (13,4%) (5). Des estimations de prévalence similaires (18,3 %) ont été fournies par une autre étude portant sur l'utilisation de substances dopantes (y compris toutes les classes de substances figurant sur la Liste des interdictions de l'AMA) dans le sport de loisir dans cinq pays européens (6). Des recherches menées dans les pays de la Méditerranée orientale indiquent une prévalence beaucoup plus élevée de l'utilisation de SAA chez les client·es de salles de sport et de fitness, ce qui suggère des différences entre les pays (6). En revanche, une étude récente sur l'utilisation de substances améliorant la performance fait état d'une prévalence globale de 0,4 % chez les pratiquants de sports de loisir, avec de grandes variations entre les diverses activités sportives (7).

Bien que l'on ne connaisse pas encore la prévalence réelle du dopage dans le sport de loisir, les salles de sport sont considérées comme un environnement particulièrement à haut risque en ce qui concerne l'utilisation de substances améliorant la performance et l'image parmi les nombreuses enceintes de sport de loisir (8, 9).

Risques pour la santé et méfaits de l'utilisation du dopage

De plus en plus de recherches empiriques (2, 10-12) ont montré que le recours au dopage, et l'utilisation de SAA en particulier, est associée à un large éventail de problèmes de santé physique et mentale transitoires et plus permanents, notamment :

- toxicité et dysfonctionnement des principaux organes vitaux, tels que le cœur, le foie et les reins,
- infections et blessures cutanées (pour les substances dopantes injectables),
- risque de contracter des virus et des maladies transmissibles par le sang, y compris l'hépatite et le VIH (pour les substances dopantes injectables),
- risque accru de maladies cardiovasculaires, par hyperlipidémie et hypertension,
- déséquilibre hormonal et risque d'infertilité,
- risque de démence, par un taux de vieillissement anormal et une déficience cognitive légère,
- poly-toxicomanie,
- augmentation des symptômes d'anxiété et de dépression,
- idées suicidaires et tentatives de suicide,
- niveaux plus élevés d'agressivité et de comportement violent,
- gynécomastie (développement des seins) chez l'homme,
- acné, stries, peau grasse, rétention d'eau et perte de cheveux,
- effets virilisants chez les femmes.

L'utilisation du dopage dans le sport de loisir en tant que défi de santé publique

Les pouvoirs publics ont reconnu la nécessité de lutter contre le dopage dans le sport de loisir afin de mieux protéger la société. En 2012, le groupe d'experts de l'Union européenne « Antidopage » a considéré que « de plus en plus de publications fournissent des preuves de l'utilisation de produits d'amélioration humaine déjà inférieurs à ceux du sport d'élite ou professionnel. Compte tenu de ses effets néfastes avérés sur la santé, [le dopage dans le sport de loisir] est donc susceptible de devenir un problème de santé publique. (13).

La Résolution de la 17^e Conférence des ministres responsables du sport du Conseil de l'Europe a souligné la résolution des ministres de « s'efforcer de promouvoir un sport propre et d'élaborer des stratégies sportives nationales sur la lutte contre le dopage dans le sport de loisir et de masse, y compris des programmes d'éducation et des mesures de surveillance ». ¹

Une méta-analyse récente a indiqué qu'un nombre important (34,4 %) d'utilisateurs de SAA présentent des symptômes de dépendance aux androgènes (14). Par conséquent, des recherches récentes sur les habitudes d'utilisation des SAA chez les utilisateurs de salles de sport et de fitness ont indiqué qu'une proportion importante (44 %) se livre à des pratiques nocives (p. ex., «*Explosion et croisière*») qui impliquent l'utilisation continue de substances dopantes pendant des périodes prolongées, sans permettre à l'organisme de récupérer et en alternant entre des doses supra-physiologiques et des doses plus faibles (15).

De plus, étant donné que les SAA et autres substances dopantes sont réglementées par la loi dans la plupart des pays, elles sont généralement achetées sur des marchés illégaux en utilisant des laboratoires clandestins et/ou des réseaux de trafic de drogues illicites. Par conséquent, leur qualité n'est pas garantie et les substances utilisées peuvent souvent contenir des ingrédients nocifs et toxiques non déclarés (16).

Le Conseil de l'Europe a décidé de se joindre à la Commission européenne dans le cadre de l'initiative HealthyLifestyle4All (2021-2023) et s'est engagé à sensibiliser aux risques sanitaires du dopage dans le sport pour tous.

La présente étude

Le présent rapport présente les résultats d'une étude fondée sur une enquête qui visait à cartographier les mesures antidopage actuelles dans le sport de loisir, mises en œuvre dans les Etats parties à la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe. Plus précisément, l'étude s'est concentrée sur la mise en œuvre de mesures de lutte contre le dopage et les éventuelles conséquences néfastes sur la santé de l'utilisation du dopage dans les salles de sport et de fitness/centres de fitness, ainsi que sur l'identification des organisations impliquées dans la mise en œuvre de ces mesures. L'étude a été conçue et menée par le Groupe ad hoc d'experts sur la lutte contre le dopage dans le sport de loisir qui a été créé par le Groupe de suivi de la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe (T-DO).

¹17^e Conférence des ministres responsables du sport du Conseil de l'Europe, Résolution n°2, 26 octobre 2022, [MSL17\(2022\)10](#).

Méthode

Collecte de données

Les données ont été recueillies à l'aide du questionnaire antidopage (QAD) de la T-DO, entre avril et juin 2023. Le QAD est mise en œuvre chaque année pour évaluer la mise en œuvre de la Convention contre le dopage par ses États parties. La version 2022 du QAD a été spécifiquement modifiée avec l'ajout de questions portant sur la mise en œuvre de la Convention contre le dopage au cours de l'année précédente (c'est-à-dire 2021). Le présent rapport ne présente que les données du QAD qui sont pertinentes pour les mesures visant à lutter contre le dopage dans les salles de sport et de fitness.

L'annexe 2 contient un extrait du QAD avec les questions auxquelles les États parties ont répondu. L'annexe 3 fournit une liste des 49 États parties qui ont répondu au QAD en juin 2023.

Résultats

Au total, 49 des 52 pays qui sont des États parties à la Convention contre le dopage ont répondu au QAD en juin 2023 et leurs données ont été utilisées pour une analyse ultérieure.

Sur les 49 pays qui ont répondu, 18 pays (37 %) ont déclaré avoir mis en place des mesures pour lutter contre le dopage chez les clients et/ou le personnel des salles de sport et de fitness. Un pays (2 %) n'a fourni aucune donnée en réponse à cette question.

Parmi les 17 pays qui ont fourni des données sur les mesures mises en œuvre pour lutter contre le dopage chez les clients et/ou le personnel des salles de sport et de fitness, les plus fréquemment signalées sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1. Mesures de lutte contre le dopage dans les salles de sport et de fitness et les centres de fitness

	<i>n</i>	Pourcentage de pays ayant déclaré des mesures ciblées (<i>n</i> = 17)
Information et sensibilisation antidopage à l'intention du personnel des salles de sport et de fitness	16	94%
Éducation antidopage pour le personnel des salles de sport et de fitness	11	65%
Éducation antidopage pour les utilisateurs de salles de sport et de fitness	9	53%
Programmes d'assurance de la qualité de la certification antidopage pour les salles de sport et de fitness	8	47%
Contrôles antidopage (tests) des utilisateurs de salles de sport et de fitness	4	24%
Autre	4	24%

Vingt pays (41 %) ont indiqué qu'ils avaient mis en œuvre des mesures ciblant les conséquences néfastes possibles du dopage sur la santé dans les salles de sport et de fitness. Un pays (2 %) n'a fourni aucune donnée en réponse à cette question. Parmi les pays où de telles mesures ont été mises en œuvre, les plus fréquemment signalées sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2. Mesures visant à lutter contre les effets néfastes du dopage sur la santé

	<i>n</i>	% des pays ayant déclaré des mesures ciblées (n = 19)
Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage à l'intention des utilisateurs de salles de sport et de fitness	14	74%
Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage à l'intention du personnel des salles de sport et de fitness	13	68%
Législation	8	42%
Ligne d'assistance/conseil pour réduire ou cesser l'utilisation de substances dopantes	4	21%
Services de soins de santé et de traitement médical ciblant spécifiquement les utilisateurs de substances dopantes	2	10%
Programmes d'échange d'aiguilles et de seringues	1	5%
Autre	4	21%

Note. Les données présentées dans le tableau 2 se réfèrent à 19 pays qui ont répondu à la question pertinente.

Parmi les pays ayant signalé la mise en œuvre de mesures antidopage ciblant les salles de sport et de fitness et les centres de fitness, les organisations suivantes ont participé à leur mise en œuvre.

Tableau 3. Organisations impliquées dans la mise en œuvre des mesures antidopage

	<i>N</i>	% de pays ayant déclaré des mesures ciblées
Organisation nationale antidopage (ONAD)	15	83%
Organisation nationale, régionale ou locale de fitness/chaîne de fitness/salle de sport	7	39%
Autorités gouvernementales, régionales ou municipales	6	33%
Organisations sportives nationales ou locales	6	33%
Etablissements d'enseignement	3	17%
Autres organisations	2	11%

Note. Les données présentées dans le tableau 3 se réfèrent à 18 pays qui ont répondu à la question pertinente.

Conclusions et perspectives

Un certain nombre de pays ont pris des mesures pour lutter contre le dopage dans le sport de loisir. Les mesures antidopage ciblant le dopage dans le sport de loisir ont principalement impliqué les ONAD et, dans une moindre mesure, l'industrie des salles de sport et de fitness, les autorités gouvernementales, régionales et municipales et les organisations sportives.

Il en résulte la nécessité de développer des synergies entre les différents acteurs impliqués dans le sport de loisir.

Plus de la moitié des Etats parties à la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe ayant répondu au QAD n'ont pas mis en œuvre de mesures pertinentes en 2022 pour lutter contre le dopage (et ses conséquences néfastes sur la santé) dans les salles de sport et de fitness. Cela indique une carance importante dans la mise en œuvre de politiques concertées pour lutter contre le dopage dans les salles de sport et de fitness, où le dopage représente un problème de santé publique émergent.

Par conséquent, il est nécessaire que les États parties adoptent une approche multidimensionnelle, intégrant des mesures supplémentaires pour lutter efficacement contre le dopage dans le sport de loisir. Une stratégie globale est essentielle pour renforcer la protection de la santé publique et garantir des environnements d'entraînement et des activités sportives sûrs et sains. La stratégie devrait également s'attaquer aux domaines à risque les plus connus : les salles de sport et de fitness, ainsi que leurs propriétaires et leurs utilisateurs.

Les pouvoirs publics devraient prendre des mesures proactives pour élaborer ou renforcer des politiques nationales afin de traiter correctement la question du dopage dans le sport de loisir. Des ressources normatives et financières adéquates devraient être allouées pour assurer la mise en œuvre effective de ces politiques.

Dans ce cadre, les organisations nationales antidopage (ONAD) et les autres institutions publiques ayant une expertise en matière de lutte contre le dopage devraient être reconnues comme des centres de compétence essentiels. Elles possèdent les connaissances et les capacités nécessaires pour offrir des conseils, un soutien et superviser l'exécution des politiques.

De plus, il est essentiel d'impliquer dans ce processus les organisations sportives et les entités privées, en particulier celles qui exploitent les salles de sport et de fitness. Ces entités peuvent et doivent jouer un rôle central en défendant activement les principes du sport propre et de l'exercice parmi les personnes qui participent à des activités sportives récréatives.

Favoriser la collaboration entre toutes les parties prenantes - autorités publiques, ONAD, organisations sportives et entreprises privées - créera un cadre solide qui favorise l'équité, l'intégrité et le bien-être des personnes impliquées dans les sports récréatifs.

L'adoption par le Groupe de suivi d'une recommandation et de lignes directrices spécifiques pourrait aider les autorités nationales à prendre les mesures appropriées.

Partie 2. Rapport sur les mesures antidopage dans le sport de loisir dans huit pays européens

Résumé

Ce rapport présente des données complémentaires qui complètent les conclusions du QAD et se concentre sur les mesures mises en œuvre dans huit pays : la Belgique, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Suisse et la Türkiye. Les informations sont présentées telles qu'elles ont été fournies et déclarées par chaque pays et n'ont pas été validées par le Groupe d'experts.

Les principales conclusions tirées des mesures identifiées sont comme suit :

- Les pratiques antidopage dans les salles de sport et de fitness sont facilitées par des synergies efficaces entre les intervenants du sport de loisir (par exemple l'industrie du fitness) et les organisations nationales antidopage (ONAD).
- La législation joue un rôle important dans la mise en œuvre des pratiques antidopage dans les salles de sport et de fitness, car elle fournit le contexte juridique nécessaire aux collaborations stratégiques entre les ONAD et l'industrie du fitness, ainsi qu'à la mise en œuvre d'initiatives d'éducation à la lutte contre le dopage et de contrôles antidopage parmi les utilisateurs et utilisatrices de salles de sport et de fitness.
- La labélisation et/ou la certification « Clean Sport » pour les salles de sport et de fitness constituent une approche efficace pour orienter la clientèle vers des espaces d'exercice sûrs et sans dopage.
- L'intégration de la formation au sport propre dans la certification/professionnalisation des entraîneurs, des instructeurs et des entraîneurs personnels employés dans les salles de fitness peut promouvoir davantage une culture de l'exercice favorisant la santé et les bienfaits du sport propre.



Belgique

Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage pour les client-es des salles de sport et de fitness et leur personnel

En coopération avec fitness.be, un programme cofinancé par l'Agence sportive flamande a été mis en place sur le thème « *Sport sain et éthique* », avec la coopération de l'ONAD Flandre pour le contenu (séances d'information, webinaires, documentation, tutoriels pour les entraîneurs de fitness, campagne KUSm). Ceci complète le programme déjà en place depuis des années : une charte antidopage signée par des salles de sport, avec l'incitation claire de rendre disponible des informations (affiches) à l'accueil de l'établissement. 486 clubs de fitness ont signé la charte en 2022. De plus, des informations générales sont disponibles sur le site web de l'ONAD Flandre, qui visent également à informer les utilisateurs des salles de sport.

Contrôles antidopage (tests) des utilisateurs et utilisatrices des salles de sport

Les salles de sport sont toujours couvertes par le cadre législatif (décret antidopage), mais en dehors des activités de mises en œuvre du Code mondial antidopage en Flandre. Le prélèvement d'échantillons est conforme aux normes de l'AMA et toutes les substances hors compétition sont interdites. Cela représente entre 50 et 100 prélèvements d'échantillons par an. C'est aussi le résultat d'une coopération étroite avec les forces de l'ordre, dans le cadre d'actions coordonnées, ciblant les salles de fitness ayant des groupes connus d'utilisateurs et fournissant des substances (vente par les utilisateurs à d'autres utilisateurs ou, dans les cas plus graves, vente par le propriétaire ou le personnel de la salle).

Une législation visant à prévenir d'éventuelles conséquences néfastes sur la santé de l'utilisation de substances dopantes dans les salles de sport et de fitness ?

Cela fait partie du décret antidopage en Flandre en tant que piste distincte, motivée d'un point de vue sanitaire. Les prélèvements d'échantillons et les sanctions se font sous l'angle de la sanction. Cependant, en Flandre, un régime de sanction a été mis en place par décret en mettant davantage l'accent sur la réhabilitation que sur la sanction. Les sanctions sont plus courtes et soumises au respect de conditions probatoires, et peuvent inclure une éducation obligatoire et la soumission à des tests supplémentaires pour fournir la preuve de la cessation de l'utilisation des produits interdits.

Il existe également un décret « *Sport sain et éthique* » qui vise à améliorer la qualité de la politique sportive saine et éthique des organisations sportives. Fitness.be est une organisation reconnue pour son soutien aux politiques et le développement de la pratique sur l'exercice sain et éthique dans le secteur du fitness.



Danemark

Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage pour les client-es des salles de sport et de fitness et leur personnel

Anti-Doping Danemark (ADD) dispense des cours en face à face aux entraîneurs et préparateurs physiques, ainsi qu'aux dirigeant-es des salles de sport. ADD a développé un cours en ligne pour le personnel de fitness des centres qui collaborent avec ADD. Le personnel est un élément clé dans les efforts de prévention et de promotion d'un environnement d'entraînement sain. L'amélioration des connaissances du personnel des salles de sport renforce le dialogue entre les salles et l'ADD. Il est donc important que l'ADD veille à ce que les nouvelles connaissances soient facilement accessibles. Étant donné qu'il y a un roulement élevé et continu du personnel dans de nombreuses salles, l'apprentissage en ligne, qui peut être inclus dans la procédure d'intégration de la salle, est une méthode efficace pour s'assurer que les connaissances nécessaires sont accessibles au personnel. Le cours se concentre sur les idéaux corporels, l'exemplarité et les environnements d'entraînement sains.

Le cours d'apprentissage en ligne et les ressources connexes (en danois) sont accessibles ici :

<https://uddannelse.antidoping.dk/login/>

Une législation visant à prévenir d'éventuelles conséquences néfastes sur la santé de l'utilisation de substances dopantes dans les salles de sport et de fitness ?

Anti-Doping Danemark est tenu par la loi de rechercher une collaboration avec les salles de fitness. Les salles de fitness sont tenus par la loi d'indiquer à leurs client-es s'ils ont un accord de coopération avec ADD et, par conséquent, d'indiquer s'il s'agit d'un lieu qui garantit un environnement d'entraînement propre. La loi sur la promotion de l'intégrité dans le sport est disponible en ligne : <https://www.retsinformation.dk/eli/lta/2015/1168>



Finlande

Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage pour les client-es des salles de sport et de fitness et leur personnel

Le service Dopinglinkki (<https://dopinglinkki.fi/en/>) dispose d'un programme d'éducation et de label/certification pour les salles de sport et de fitness désireuses de rejoindre le réseau « *Puhtaan liikunnan puolesta* » (pour le sport propre), qui se concentre sur l'éducation et la sensibilisation du personnel et des utilisateurs.

L'une des activités de Dopinglinkki consiste à promouvoir l'engagement et les valeurs de l'exercice propre auprès des salles de sport et de fitness finlandais, aux sites municipaux de sport, des sites d'exercice et d'autres entrepreneurs dans ce domaine. Le programme comprend des actions d'éducation (outil d'apprentissage en ligne, conférences), des campagnes de communication et de sensibilisation auprès du personnel et des utilisateurs de dopage récréatif. D'autres activités sont proposées aux salles de sport et de fitness, ainsi qu'aux sites municipaux de sport, notamment un service de conseil en santé en ligne, une banque d'informations sur les dernières études sur les médicaments améliorant la performance et l'image de soi (IPED) et le bulletin d'information d'un réseau d'exercices propres. La liste des centres d'exercice actuels comprend une liste des salles de sport et de fitness finlandais actuels, des sites sportifs et d'exercice municipaux et d'autres entrepreneurs dans ce domaine (par exemple, des entraîneurs personnels, des kinésithérapeutes, des instructeurs sportifs), qui ont signé l'engagement pour un exercice propre. La liste comprend plus de 970 acteurs et actrices pour l'exercice propre.

Une autre initiative est le « Promoteur d'exercice propre de l'année », qui se déroule chaque année le 27 janvier durant la Journée de l'exercice propre. Le gagnant ou la gagnante de la campagne est désigné-e par le vote du public. Les Ambassadeurs pour un sport propre sensibilisent à l'utilisation du dopage dans les sports de loisir et les activités antidopage en collaboration avec l'industrie du fitness. Les ambassadeurs discutent également d'autres questions sociales pertinentes dans le sport et de la durabilité éthique dans le sport et l'exercice dans le cadre du [programme de durabilité pour la communauté sportive 2020-2024](#).

Le programme de certification et d'assurance de la qualité antidopage vise à s'assurer que toutes les salles de sport et de fitness maintiennent leur engagement à faire de l'exercice propre et équitable en empêchant l'utilisation de substances améliorant la performance et l'image. Le programme fournit des lignes directrices et des instructions pratiques à suivre par les salles de sport et de fitness, afin qu'elles puissent créer un environnement sûr pour tous les participants, favorisant une culture d'honnêteté, d'intégrité et d'exercice propre. En collaboration avec Dopinglinkki, les salles de sport et de fitness contribuent à une industrie de l'exercice sans dopage et à la promotion de la santé publique et de pratiques d'exercice responsables.



Pays-Bas

Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage pour les client·es des salles de sport et de fitness et leur personnel

L'Autorité néerlandaise de lutte contre le dopage (Doping Authority Netherlands - DAN) mène le programme True Strength (*Eigen Kracht* www.eigenkracht.nl), qui vise a) à informer les utilisateurs de salles de sport et de fitness sur les risques du dopage pour la santé, b) à promouvoir un sport propre et sans dopage, et c) à éduquer les client·es des salles de sport et de fitness sur les moyens sains et efficaces (sans drogue) d'atteindre leurs objectifs, y compris l'utilisation responsable de compléments nutritionnels.

Le programme True Strength utilise principalement la persuasion, la modélisation et l'éducation pour atteindre ses objectifs, et ces éléments se reflètent dans les interventions sur internet et les réseaux sociaux. L'objectif de ces interventions est de modifier les facteurs de risque individuels liés à l'utilisation du dopage (p. ex., les attitudes, les croyances et les connaissances en matière de risque pour la santé), mais met moins l'accent sur la restructuration et la modification des facteurs de risque environnementaux et sociaux.

Le programme True Strength s'adresse également aux professionnels des salles de sport et de fitness (p. ex., les coaches et entraîneurs personnels), aux propriétaires et aux gestionnaires de salles de sport et de fitness et aux professionnels de la santé, notamment les médecins.



Norvège

Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage pour les client·es des salles de sport et de fitness et leur personnel

Diverses initiatives d'éducation et de sensibilisation à la lutte contre le dopage sont disponibles en Norvège, notamment :

- Le programme *Clean Fitness Centre*. Les centres de fitness paient des frais annuels pour avoir accès au programme. Tous les nouveaux centres doivent passer par plusieurs étapes pour obtenir la certification. Une fois certifiés, ils ont accès à la plateforme en ligne *Clean Fitness Centre* et peuvent demander des contrôles antidopage (rémunération à l'acte).
- Formation en ligne obligatoire pour le personnel des salles de fitness qui font partie du programme *Clean Fitness Centre* de Anti-Doping Norvège (ONAD) avec les modules suivants : règles antidopage, signes et symptômes de l'utilisation du dopage, mesures préventives, conséquences pour la santé, compléments alimentaires, contrôle du dopage.
- Apprentissage en ligne obligatoire dans le cadre de la formation professionnelle et collégiale des entraîneurs personnels.
- Cours de certification avancé d'une journée complète de 6 heures pour les employés des salles de fitness. Le cours est approuvé par EuropeActive.
- Matériel d'information numérique et imprimé fourni aux *Clean Fitness Centres* disponible sur la plateforme en ligne *Clean Fitness Centre*. Des publiereportages pour les écrans de télévision, etc. dans la salle et des affiches sur le dopage, l'exercice libre et les effets néfastes du dopage sur la santé.
- Une hotline antidopage et un service de discussion en ligne sont disponibles 5 jours par semaine.
- Présence sur les médias sociaux et collaboration avec des influenceurs nationaux du fitness pour promouvoir un message d'exercice propre.
- Séminaires et activités de prévention dans les écoles secondaires.

Contrôles antidopage des utilisateurs de salles de sport et de fitness

Les unités certifiées en tant que *Clean Fitness Centre* peuvent demander des contrôles antidopage de leurs membres. Les contrôles antidopage sont réalisés à l'aide de la méthode des gouttes de sang séché et sous la supervision virtuelle d'un agent de contrôle du dopage et du personnel de la salle de sports. Les échantillons sont analysés dans un laboratoire accrédité par l'AMA pour détecter la présence d'un nombre limité de substances figurant sur la liste des interdictions de l'AMA (principalement des agents anabolisants).



Suède

Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage pour les client-es des salles de sport et de fitness et leur personnel

L'éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage pour les client-es des salles de sport et de fitness et leur personnel en Suède sont assurées depuis 2007 par STAD (<https://www.stad.org/en>) en collaboration avec les parties prenantes. Ensemble, STAD et les parties prenantes ont coproduit le programme 100% *Pure Hard Training* (PHT), basé sur les mêmes principes que les programmes existants de prévention de la toxicomanie et de l'alcool de STAD (c.-à-d. Responsible Beverage Service, Clubs against Drugs in the night-life). Le programme 100% Pure Hard Training (PHT) se compose de quatre éléments :

1. Mobilisation et collaboration

L'unité coordonne le travail et la diffusion de 100% PHT à travers le réseau PRODIS (Prevention of Doping in Sweden). Le réseau se compose de coordonnateurs de la prévention aux niveaux local/municipal et régional, des forces de l'ordre et des salles de sport et de fitness.

2. Formation

Plusieurs types de formation sont dispensés, ciblant le personnel du gymnase et les agent-es de police. Celui-ci comprend un programme de formation numérique obligatoire de 8 heures sur deux jours (2 × 4 h). Ce programme est obligatoire pour les personnes clés responsables du travail antidopage dans les salles de sport et de fitness (p. ex., les agents antidopage) et les gestionnaires.

La formation comprend les éléments suivants :

- Présentation de la méthode, 100% PHT.
- Stéroïdes anabolisants androgènes et corps idéal.
- Travail antidopage au sein des forces de police.
- Le travail de lutte contre le dopage dans le sport.
- Compléments alimentaires.
- Communication de messages antidopage.

À la fin de la formation, les participants doivent réussir un examen de 10 questions liées au contenu. Un diplôme est délivré en cas de réussite.

Une version alternative en ligne et plus courte de cette formation est également fournie. Elle dure de 30 à 40 minutes et s'adresse au personnel des salles de sport et de fitness.

Enfin, une formation de 3 heures à destination des policier-e-s est également proposée par le STAD, qui a été coproduite avec les autorités de police et vise à accroître a) les connaissances des policier-es en matière de dopage, et b) le nombre d'opérations dans les salles de sport et de fitness. La formation couvre les éléments suivants :

- 100% PHT.
- Travail de lutte contre le dopage au sein des forces de l'ordre.
- Comment planifier et mener les opérations dans les salles de sport et de fitness.
- Discussions de groupe.

Les principales mesures prises pour sensibiliser le public aux conséquences du dopage sur la santé comprennent l'élaboration et la mise à disposition de matériel d'information (par exemple, des dépliants, des affiches, des affichages numériques, des vidéos) traitant à la fois des effets individuels sur la santé et des conséquences sociétales de l'utilisation du dopage.

3. Activités liées aux politiques publiques et à l'application de la loi

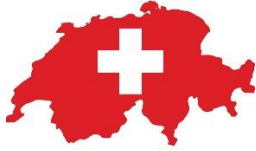
La formation des policier·es est étroitement liée à l'application de la loi, car l'augmentation du nombre d'opérations dans les salles de sport et de fitness en fait partie intégrante. De plus, les salles de sport et de fitness certifiées doivent avoir un partenariat étroit avec l'autorité policière qui peut effectuer régulièrement des visites inopinées dans leurs locaux. De plus, les salles de sport et de fitness qui souhaitent adhérer à 100% PHT doivent formuler une politique et un plan d'action antidopage.

Le matériel d'information qui peut être utilisé par les salles de sport est coproduit avec STAD. Les membres d'une salle de sport certifiée sont donc constamment exposés au matériel d'information de STAD, qui indique clairement que la salle de sport travaille activement à la mise en place d'un environnement exempt de dopage. Dans de nombreuses salles de sport et de fitness certifiées, les membres doivent déclarer qu'ils approuvent la politique antidopage au moment de leur adhésion.

4. Certification

Afin d'obtenir la certification sans dopage, les salles de sport doivent répondre aux critères suivants :

- Formation complète pour le personnel antidopage clé et le gestionnaire.
- Formuler un document de politique et un plan d'action.
- Documenter la collaboration avec la police.
- Disposer d'un « classeur antidopage » contenant des informations vitales et les coordonnées de la police locale.



Suisse

Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage pour les client·es des salles de sport et de fitness et leur personnel

Du point de vue de la santé, différents services existent en Suisse pour les personnes souffrant d'addiction. La Société Suisse de Médecine de l'Addiction est active depuis longtemps dans le domaine du traitement de la toxicomanie pour les personnes dépendantes aux stéroïdes anabolisants. Il s'agit de personnes qui ne pratiquent plus ou n'ont jamais pratiqué de sport de compétition, mais qui ont consommé des stéroïdes anabolisants dans le cadre d'un sport de loisir et qui dépendent d'une aide médicale en raison de la dépendance qui en résulte. Ces personnes peuvent recevoir des stéroïdes anabolisants dans le cadre du traitement de leur dépendance.

Une législation visant à prévenir d'éventuelles conséquences néfastes sur la santé de l'utilisation de substances dopantes dans les salles de sport et de fitness ?

La loi sur l'encouragement du sport stipule de manière très générale que l'administration fédérale doit collaborer pour limiter la disponibilité des substances dopantes. Le législateur part donc du principe qu'il incombe à l'État d'empêcher la prolifération d'agents qui améliorent les performances physiques dans le sport. La Suisse a opté pour une approche large à cet égard et ne se contente pas de lutter contre l'amélioration classique des performances dans le sport de compétition. En principe, toute personne peut être sanctionnée, qu'un lien avec l'amélioration des performances dans le sport de compétition soit prouvé ou non. Les autorités chargées de l'application de la loi prennent également des mesures contre les abus de dopage dans les centres de fitness. De plus, les substances illicites importées sont confisquées par les douanes, quel que soit le but pour lequel elles sont importées.



Türkiye

Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage pour les client-es des salles de sport et de fitness et leur personnel

Depuis 2014, le ministère de la Jeunesse et des Sports a rendu obligatoire l'affichage de la Liste des interdictions de l'AMA dans un endroit bien visible, de préférence à l'entrée, par les client-es et le personnel des salles de sport, afin de les sensibiliser à la lutte contre le dopage et à l'utilisation non intentionnelle de substances interdites nocives par le biais de suppléments nutritionnels. Les responsables des directions provinciales des services à la jeunesse et des sports de chaque ville effectuent des inspections régulières pour vérifier si les salles de fitness sont conformes aux exigences de leurs licences, telles que l'hygiène, les espaces d'entraînement, etc. Dans le cadre de ces inspections, ils vérifient également si les installations ont affiché la Liste des interdictions mise à jour de l'AMA et fournissent également des brochures de sensibilisation liées à la lutte contre le dopage aux employé-es et aux client-es.

Les personnes qui souhaitent travailler dans les centres de fitness en tant qu'entraîneurs doivent obtenir un « *certificat d'entraîneur* ». Ces programmes de certification fournis par les fédérations nationales comprennent également une partie antidopage qui fait l'objet d'un examen. Le contexte du programme est préparé avec le soutien de différentes universités et approuvé par le ministère de la Jeunesse et des Sports. De cette façon, les entraîneurs servent d' « éducateurs » qui sensibilisent les utilisateurs et utilisatrices des salles de sport à la lutte contre le dopage.

De plus, les vainqueurs de compétitions provenant de clubs sportifs relevant de la Fédération turque de bodybuilding, de fitness et de bras de fer sont soumis à un contrôle antidopage et, en cas de test positif, une redevance annuelle est imposée à leur club/centre de fitness. La Fédération turque de musculation, de fitness et de bras de fer impose une amende aux athlètes testés positifs et à leur entraîneur, conformément aux règlements de la fédération. Par conséquent, les clubs et leurs salles de fitness affiliées découragent leurs utilisateurs/athlètes d'utiliser des substances dopantes interdites.

Les fédérations sportives concernées collaborent avec des universitaires des disciplines scientifiques concernées et des départements universitaires pour dispenser des cours aux formateurs, développer le contenu du matériel éducatif antidopage et recevoir un soutien académique. Cela permet de s'assurer que les entraîneurs actuellement employés et ceux qui seront employés par l'industrie du fitness à l'avenir disposent d'informations adéquates sur les questions de lutte contre le dopage (par exemple, l'utilisation de médicaments et de compléments nutritionnels).

Références bibliographiques

1. Christoffersen T, Andersen JT, Dalhoff KP, Horwitz H. Stéroïdes anabolisants-androgènes et le risque d'emprisonnement. *Dépendance à l'alcool*. 2019; 203 :92-7.10.1016/j.drugalcdep.2019.04.041
2. Hauger LE, Havnes IA, Jorstad ML, Bjornebekk A. Stéroïdes anabolisants androgènes, traits de personnalité antisociaux, agression et violence. *Dépendance à l'alcool*. 2021; 221 :108604.10.1016/j.drugalcdep.2021.108604
3. Sampaio F, Ssegonja R, Thiblin I, Nystrand C. Un modèle d'évaluation de la valeur économique des programmes de prévention de l'utilisation illicite de stéroïdes anabolisants androgènes. *Politique de santé*. 2021; 125(6) :807-13.10.1016/j.healthpol.2021.03.001
4. Étude sur la prévention du dopage. Une carte des dispositions juridiques, réglementaires et pratiques de l'UE 28 EAC/2013/0617. Luxembourg : Commission européenne ; 2014.
5. Sagoe D, Molde H, Andreassen CS, Torsheim T, Pallesen S. L'épidémiologie mondiale de l'utilisation de stéroïdes anabolisants-androgènes : une méta-analyse et une méta-analyse de régression. *Ann Epidemiol*. 2014; 24(5) :383-98.10.1016/j.annepidem.2014.01.009
6. Lazuras L, Barkoukis V, Loukovitis A, Brand R, Hudson A, Mallia L, et al. « Je veux tout, et je le veux maintenant » : prévalence au cours de la vie et raisons d'utiliser et de s'abstenir de substances contrôlées améliorant la performance et l'apparence (PAES) chez les jeunes sportifs et les athlètes amateurs dans cinq pays européens. *Front Psychol*. 2017 ; 8 :717.10.3389/fpsyg.2017.00717
7. Christiansen AV, Frenger M, Chirico A, Pitsch W. Utilisation de substances améliorant la performance par les athlètes récréatifs : résultats de la première enquête européenne sur la technique de réponse randomisée. *Sports Med Open*. 2023; 9(1) :1.10.1186/S40798-022-00548-2
8. Tavares ASR, Serpa S, Horta L, Carolino E, Rosado A. Prévalence de la consommation de substances améliorant les performances et facteurs associés chez les utilisateurs portugais de gymnase / fitness. *Subst utiliser une mauvaise utilisation*. 2020; 55(7):1059-67.10.1080/10826084.2020.1726392
9. Vigneron AS. Exploiter l'expertise mondiale en matière de consommation de drogues et de prévention de la toxicomanie dans les contextes d'activité physique : résultats de l'étude sur la prévention des stéroïdes anabolisants. *Drogues : éducation, prévention et politique*. 2021.10.1080/09687637.2021.2010658
10. Pope HG, Jr., Wood RI, Rogol A, Nyberg F, Bowers L, Bhasin S. Conséquences néfastes sur la santé des médicaments améliorant les performances : une déclaration scientifique de l'Endocrine Society. *Endocr Rev*. 2014 ; 35(3) :341-75.10.1210/ER.2013-1058
11. Hallgren M, Pope HG, Jr., Kanayama G, Hudson JI, Lundin A, Kallmen H. Comportements antisociaux associés à l'utilisation de stéroïdes anabolisants-androgènes chez les adolescents masculins. *Eur Addict Res*. 2015 ; 21(6):321-6.10.1159/000433580
12. Bjornebekk A, Kaufmann T, Hauger LE, Klonteig S, Hullstein IR, Westlye LT. L'utilisation à long terme de stéroïdes anabolisants-androgènes est associée au vieillissement déviant du cerveau. *Biol Psychiatrie Cogn Neurosci Neuroimaging*. 2021; 6(5) :579-89.10.1016/j.bpsc.2021.01.001
13. Projet de recommandations de l'UE sur la lutte contre le dopage dans le sport de loisir : projet de proposition demandé par le Conseil DRS Consol-6 (18.12.13). Groupe d'experts « Antidopage » ; 2013.
14. Skauen JE, Pallesen S, Bjornebekk A, Chegeni R, Syvertsen A, Petroczi A, et al. Prévalence et corrélats de la dépendance aux androgènes : une méta-analyse, une méta-analyse de régression et une synthèse qualitative. *Curr Opin Endocrinol Diabète Obes*. 2023; 30(6) :309-23.10.1097/MED.0000000000000822
15. de Zeeuw TI, Brunt TM, van Amsterdam J, van de Ven K, van den Brink W. Modèles d'utilisation de stéroïdes anabolisants androgènes et troubles de l'utilisation de stéroïdes dans un échantillon de visiteurs masculins de gymnase. *Eur Addict Res*. 2023 ; 29(2):99-108.10.1159/000528256
16. Kimergard A, Breindahl T, Hindersson P, McVeigh J. La composition des stéroïdes anabolisants du marché illicite est largement inconnue : implications pour les rapports de cas cliniques. *QJM*. 2014; 107(7) :597-8.10.1093/QJMED/HCU101

Annexe 1 - Mandat et composition du Groupe spécial d'experts sur la lutte contre le dopage dans le sport de loisir (T-DO ADRS)

Le Groupe T-DO ADRS a été établi par le Groupe de suivi le 25 mars 2023 [T-DO(2023)08] avec les missions suivantes :

TÂCHES DU GROUPE AD HOC D'EXPERTS

Sous l'autorité du Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO), le Groupe ad hoc d'experts sur la lutte contre le dopage dans le sport de loisir (T-DO ADRS) se chargera :

- a) d'analyser les actions entreprises par les États parties au T-DO en vertu de l'article 6 de la Convention contre le dopage, concernant les programmes et campagnes d'éducation mettant l'accent sur les dangers pour la santé inhérents au dopage à l'aide des résultats et des rapports du questionnaire antidopage annuel ;
- b) d'examiner le recueil commandé par le Conseil de l'Europe en 2022 concernant les risques pour la santé du dopage chez les amateurs et le recueil des résultats de la recherche empirique et des approches de la prévention du dopage ;
- c) de mener une enquête et des entretiens dans le but d'explorer plus en profondeur et d'obtenir des éléments supplémentaires sur les différentes approches de la lutte contre le dopage dans le sport récréatif ;
- d) de rédiger une recommandation sur les mesures à envisager par les États parties à la Convention contre le dopage en vue de faire face aux risques de dopage dans les sports de loisir. En rédigeant cette recommandation, une attention particulière devrait être portée à :
 - l'article 6 de la Convention contre le dopage ;
 - l'engagement du Conseil de l'Europe de sensibiliser aux risques sanitaires du dopage dans le sport pour tous en réponse à l'initiative 2022-2023 de la Commission européenne sur un mode de vie sain pour tous ;
 - la Résolution de la 17^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport concernant la nécessité de développer des stratégies sportives nationales sur la lutte contre le dopage dans le sport de loisir et de masse ;
- e) de présenter les résultats de ses travaux au Groupe de suivi pour approbation ;
- f) formuler des propositions pour les moyens les plus appropriés de mettre en œuvre de la recommandation et, à cette fin, d'initier une coopération pratique avec les organes compétents au sein du Conseil de l'Europe et des partenaires extérieurs.

Le Groupe T-DO ADRS était composé de Fredrik Lauritzen (Antidoping Norvège) en tant que président du T-DO ADRS, Erik Duiven (Autorité antidopage des Pays-Bas) et Michael Petrou (Autorité antidopage de Chypre) et assisté de Lambros Lazuras (École de Sciences du sport et de l'exercice, Université de Lincoln, Royaume-Uni). Liene Kozlovska et Julien Attuil-Kayser (Unité antidopage, Conseil de l'Europe) ont assuré le secrétariat.

Annexe 2 – Questionnaire antidopage 2022 (formulaire)



CONSEIL DE L'EUROPE

ADQ
Anti-Doping Questionnaire

Implementation of anti-doping policies in 2022

Implementation of anti-doping policies in 2022 - Questionnaire - Modified 1.0

31. PROGRAMMES ANTIDOPAGE CIBLANT LES UTILISATEURS DE SALLES DE SPORT/DE FITNESS

Question
Données précédentes
Informations
English | Français

Précédente
✔ Posté
Suivante

Quelles mesures ont été prises pour lutter contre le dopage parmi les utilisateurs et les employés des salles de sport et de fitness ?

- Aucune (pas une cible en 2022)
- Formation à l'antidopage pour le personnel des salles de sport et de fitness (par exemple, entraîneurs personnels, instructeurs de fitness ; veuillez préciser)
- Information/sensibilisation à la lutte antidopage pour le personnel des salles de sport/de fitness ; veuillez préciser
- Education à l'antidopage pour les utilisateurs des salles de sport/de fitness ; veuillez préciser
- Certification à l'antidopage/programme d'assurance qualité pour les centres de sport/de fitness ; veuillez préciser
- Contrôles antidopage des utilisateurs de salles de sport/de fitness ; veuillez préciser
- Autre ; veuillez préciser
- Aucune donnée disponible

32. ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE DANS LES SALLES DE SPORT/DE FITNESS

Question
Données précédentes
Informations
English | Français

Précédente
✔ Posté
Suivante

Quelles sont les organisations impliquées dans la mise en œuvre de programmes antidopage ciblant les salles de sport/de fitness ?

- Aucune ; pas une cible en 2022
- Organisation nationale antidopage
- Organisation nationale du secteur des salles de sport/de fitness ; veuillez préciser
- Chaînes de club de fitness et/ou centres de sport/de fitness individuels
- Autorités gouvernementales, régionales ou municipales ; veuillez préciser; veuillez préciser
- Organisations sportives nationales/locales ; veuillez préciser
- Établissements d'enseignement ; veuillez préciser
- Autres organisations ; veuillez préciser
- Aucune donnée disponible

33. CONSÉQUENCES DU DOPAGE SUR LA SANTÉ

Question | Données précédentes | Informations | English | Français

Précédente

✔ Posté

Suivante

Quelles mesures ont été prises pour prévenir les éventuelles conséquences préjudiciables pour la santé de l'utilisation de substances dopantes dans les salles de sport / de fitness ?

- Aucune; pas une cible en 2022
- Éducation/sensibilisation à la lutte contre le dopage pour les utilisateurs des salles de sport/de fitness
- Éducation/sensibilisation à la lutte contre le dopage pour le personnel des salles de sport/de fitness
- Législation ; veuillez préciser
- Services de soins de santé/de traitement médical ciblant spécifiquement les utilisateurs de substances dopantes ; veuillez préciser
- Programmes d'échange d'aiguilles et de seringues ; veuillez préciser
- Ligne d'assistance/conseil pour la réduction ou l'arrêt de la consommation de substances dopantes ; veuillez préciser
- Autre; veuillez préciser
- Aucune donnée disponible

Annexe 3 – Liste des répondants au 10 juin 2023



LISTE DES PAYS AYANT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE EN JUIN 2023

Albanie	Italie	Türkiye
Andorre	Lettonie	Ukraine
Arménie	Liechtenstein	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Australie	Lituanie	
Autriche	Luxembourg	
Azerbaïdjan	Malte	
Biélorussie	Moldova	
Belgique	Monaco	
Bosnie-Herzégovine	Maroc	
Bulgarie	Pays-Bas	
Canada	Macédoine du Nord	
Croatie	Norvège	
Chypre	Pologne	
République tchèque	Portugal	
Danemark	Roumanie	
Estonie	Saint-Marin	
Finlande	Serbie	
France	Slovaquie	
Allemagne	Slovénie	
Grèce	Espagne	
Hongrie	Suède	
Islande	Suisse	
Irlande	Tunisie	

GRUPE DE SURVEILLANCE (T-DO)

CONVENTION ANTIDOPAGE

*Groupe spécial d'experts sur la lutte contre le dopage
sport récréatif (T-DO ADRS)*

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Annexe 4 – Renseignements supplémentaires fournis par les répondants

COMPILATION DES DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les États ont été priés de répondre à l'e-mail :

État partie		
Autriche	N	<i>Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction du questionnaire, nous avons ajouté cette année quelques questions pour aborder l'importante question du dopage dans le sport de loisir, et plus particulièrement dans les salles de sport et de fitness.</i>
Belgique	Y	
Danemark	Y	<i>Le groupe ad hoc d'experts sur la lutte contre le dopage dans le sport de loisir (T-DO ADRS), présidé par Fredrik Lauritzen (en Cc), vous demande de bien vouloir soutenir son travail et de lui fournir plus d'informations sur vos pratiques actuelles et vos expériences liées aux activités antidopage dans les centres de sport de loisir, et les salles de sport et de fitness.</i>
Finlande	Y	
Allemagne	N	
Irlande	N	
Roumanie	N	<i>Veillez fournir une brève description des mesures spécifiques que vous avez mentionnées dans le questionnaire :</i>
Norvège	Y	<i>(liste du questionnaire)</i>
Suède	Y	<i>Nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez nous fournir ces réponses ou nous diriger vers une personne qui participe à la mise en œuvre de ces politiques et pratiques.</i>
Suisse	Y	
Pays-Bas	Y	
Türkiye	Y	
ROYAUME-UNI	N	<i>Dans le courant de l'année, T-DO ADRS prévoit d'organiser des réunions de groupes de discussion ciblés avec des pays et des experts sélectionnés afin d'échanger des idées et de proposer des recommandations qui pourraient être utiles à d'autres États parties à la Convention contre le dopage.</i>

État partie	Informations dans le QAD de 2022	Informations complémentaires
Belgique	<p>Éducation et sensibilisation antidopage à l'intention des utilisateurs et du personnel des salles de sport et de fitness (Q31 et Q33)</p> <p>Programme de certification antidopage et d'assurance de la qualité pour les salles de sport et de fitness ; (Q31)</p> <p>Contrôles antidopage (tests) des utilisateurs de salles de sport et de fitness ; (Q31)</p> <p>Votre coopération avec fitness.be (Q32)</p> <p>Une législation visant à prévenir d'éventuelles conséquences néfastes sur la santé de l'utilisation de substances dopantes dans les salles de sport et de fitness ? (Réf. Q33)</p>	<p>Éducation et sensibilisation antidopage à l'intention des utilisateurs et du personnel des salles de sport et de fitness (Q31 et Q33)</p> <p>En coopération avec fitness.be (séances d'information, webinaires, documentation, tutoriels pour les entraîneurs de fitness, campagne KUSm (atelier/stand-up)), un programme cofinancé par l'Agence Sport Vlaanderen sur le thème du « sport sain et éthique », mais avec la coopération de l'ONAD Flandre pour le contenu. Cela complète un programme déjà en place depuis des années, qui est une charte antidopage signée par des clubs distincts, avec l'incitation claire à mettre les informations disponibles au bureau d'information (affiches). 486 clubs de fitness ont signé la charte en 2022.</p> <p>Bien sûr, il y a toujours les informations générales sur le site web de l'ONAD Flandre, qui vise également à informer les utilisateurs de fitness et de salles de sport.</p> <p>Programme de certification antidopage et d'assurance de la qualité pour les salles de sport et de fitness ; (Q31)</p> <p>Il n'existe actuellement aucun programme de certification ou d'assurance qualité en Flandre. Pour la Communauté française, il existe un décret (équivalent à une loi) qui instaure une procédure de reconnaissance, via une labellisation, pour des salles de fitness de qualité. Pour obtenir cette reconnaissance, les salles doivent répondre à un certain nombre de conditions, en termes de formation, d'une part, et d'engagement de lutter contre le dopage d'autre part. Actuellement, ce décret n'est pas concrètement appliqué car, pour ce faire, un arrêté réglementaire d'exécution devrait être adopté pour préciser la procédure réglementaire à suivre pour pouvoir être labellisé. Les autorités en charge de ce décret sont l'administration des sports et la ministre des sports ;</p> <p>Contrôles antidopage (tests) des utilisateurs de salles de sport et de fitness ; (Q31)</p> <p>Celles-ci sont toujours couvertes par le cadre législatif (décret antidopage), mais en dehors des activités du Code de l'AMA en Flandre. Le prélèvement d'échantillons est conforme aux normes de l'AMA et toutes les substances hors compétition sont interdites. L'importance ne doit pas être exagérée, car cela ne représente qu'entre 50 et 100 prélèvements d'échantillons par an. Il s'agit également d'une coopération étroite avec les forces de l'ordre, dans le cadre d'actions coordonnées, ciblant les clubs de fitness avec des groupes connus d'utilisateurs et le trafic de substances (vente par les utilisateurs à d'autres utilisateurs, ou dans les cas plus graves, vente par le propriétaire/le personnel du centre).</p>

État partie	Informations dans le QAD de 2022	Informations complémentaires
		<p>Pour la Communauté française et Bruxelles, des contrôles antidopage sont possibles dans les salles de fitness. En 2022, pour différentes raisons, notamment de moyens et de priorités en termes de conformité, il n'y a pas eu de contrôles dans des salles de fitness.</p> <p>Votre coopération avec fitness.be (Q32) Partenariat annuel dans l'organisation d'un webinaire 'santé et éthique dans le sport'. Voir aussi le point 1. En 2023, il a été veillé à la bonne traduction en français et à l'exactitude des informations communiquées dans le manuel à destination des <i>Fitness supervisors</i>.</p> <p>Une législation visant à prévenir d'éventuelles conséquences néfastes sur la santé de l'utilisation de substances dopantes dans les salles de sport et de fitness ? (Réf. Q33) Cela fait partie du décret antidopage en Flandre en tant que piste distincte, motivée d'un point de vue sanitaire. Les prélèvements d'échantillons et les sanctions se font sous l'angle de la sanction. Cependant, en Flandre, le régime de sanction a été mis en place – par décret – d'une manière différente, en mettant davantage l'accent sur la réhabilitation que sur la sanction elle-même. Avec des sanctions plus courtes et des sanctions qui sont sous condition de respecter des conditions probatoires, qui peuvent inclure une éducation obligatoire et la soumission à des tests supplémentaires pour fournir la preuve de la cessation de l'utilisation des PIED. Il existe également un décret sur le sport sain et éthique qui vise à améliorer la qualité de la politique sportive saine et éthique des organisations sportives. Fitness.be est une organisation reconnue pour le soutien aux politiques et le développement de la pratique sur l'exercice sain et éthique dans le secteur du conditionnement physique. En Communauté française, deux législations s'appliquent à la prévention et à la lutte contre le dopage dans les salles de fitness : - Le décret (général) antidopage du 14 juillet 2021 relatif à la lutte contre le dopage et à sa prévention, qui s'applique tous sports confondus, dans ou hors fédération et en ce compris dans les salles de fitness. Ce décret permet à l'ONAD d'effectuer des contrôles et de réaliser des actions de prévention dans les salles de fitness, même en dehors de toute compétition ; - Le décret du 10 mai 2013 (décrit ci-dessus) instaurant une procédure de reconnaissance des salles de fitness de qualité.</p>

État partie	Informations dans le QAD de 2022	Informations complémentaires
Danemark	<p>Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage à l'intention des utilisateurs et du personnel des salles de sport et de fitness - enseignement en personne et apprentissage en ligne (Q31 et Q33)</p> <p>Les salles de sport sont tenues par la loi d'indiquer à leurs clients s'ils ont ou non un accord de coopération avec Antidopage Danemark et d'indiquer ainsi s'il s'agit d'un endroit qui s'efforce d'avoir un environnement d'entraînement propre ou non. (Q31, Q32, Q 33)</p> <p>Les conseillers en conditionnement physique effectuent des contrôles, le cas échéant, en vue d'éliminer les modèles potentiellement malsains et inappropriés (Q31)</p> <p>ADD dispose d'une ligne d'assistance téléphonique (Q33)</p>	<p>1 : SENSIBILISATION/ÉDUCATION Enseignement en présentiel Nous dispensons un enseignement en face à face dans les formations d'entraîneurs personnels et d'entraîneurs de fitness et aux dirigeants de centres de fitness. E-learning : Développer la formation du personnel fitness ADD a développé un cours d'apprentissage en ligne pour le personnel de conditionnement physique des centres qui collaborent avec ADD. Le personnel des centres de remise en forme est une personne clé dans les efforts de prévention et la création d'un environnement d'entraînement sain dans la vie quotidienne. L'amélioration des connaissances du personnel des centres de remise en forme permettra de mieux qualifier le dialogue entre les centres de remise en forme et l'ADD. Il est donc important que le TDA veille à ce que les nouvelles connaissances soient facilement accessibles. Étant donné qu'il y a un roulement élevé et continu du personnel dans de nombreux centres, l'apprentissage en ligne, qui peut être inclus dans la procédure d'intégration du centre, est une méthode évidente pour assurer les connaissances nécessaires parmi le personnel. Le cours met l'accent sur les idéaux corporels, les modèles de rôle et les environnements d'entraînement sains. Vous pouvez trouver ce cours d'apprentissage en ligne et d'autres (en danois) ici : https://uddannelse.antidoping.dk/login/</p> <p>2 : LA COLLABORATION Antidopage Danemark est tenu par la loi de rechercher une collaboration avec les salles de sport. Les centres de fitness sont tenus par la loi d'indiquer à leurs clients s'ils ont un accord de coopération avec Antidopage Danemark ou non et d'indiquer ainsi s'il s'agit d'un endroit qui s'efforce d'avoir un environnement d'entraînement propre ou non. La base juridique est la loi sur la promotion de l'intégrité dans le sport : https://www.retsinformation.dk/eli/ta/2015/1168</p> <p>3 : CONCEPT DE REMISE EN FORME Veuillez-vous référer à notre rapport annuel où notre concept de fitness est décrit en détail (2ème paragraphe : Fitness et santé publique) : https://www.antidoping.dk/media/qtzht0v4/annual-report-2022.pdf</p> <p>4 : LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE</p>

État partie	Informations dans le QAD de 2022	Informations complémentaires
		<p>Antidopage Danemark dispose d'une ligne d'assistance téléphonique où tout le monde peut contacter ADD pour obtenir des conseils, y compris les toxicomanes aux stéroïdes ou leurs proches. Un médecin est affilié à la hotline si un avis médical est nécessaire.</p>
Finlande	<p>https://dopinglinkki.fi/en/ service Dopinglinkki dispose d'un programme d'éducation et de label/certification pour les salles de sport désireuses de rejoindre le réseau « Puhtaan liikunnan puolesta » (Pour un sport propre). L'engagement comprend l'éducation et la sensibilisation du personnel et des usagers. (Q31)</p> <p>Programme de certification antidopage et d'assurance de la qualité pour les salles de sport et de fitness (Q31)</p> <p>Toute autre éducation ou sensibilisation à la lutte contre le dopage à l'intention des utilisateurs et du personnel des salles de sport et de fitness (Q 31 et Q 33)</p> <p>https://a-klinikkasaatio.fi/plp-toimijat/ (Q32 et Q33)</p>	<p>https://dopinglinkki.fi/en/ service Dopinglinkki dispose d'un programme d'éducation et de label/certification pour les salles de sport désireuses de rejoindre le réseau « Puhtaan liikunnan puolesta » (Pour un sport propre). L'engagement comprend l'éducation et la sensibilisation du personnel et des usagers.</p> <p>L'une des activités de Dopinglinkki consiste à promouvoir l'engagement et les valeurs de l'exercice propre auprès des salles de sport et de fitness / centres de remise en forme finlandais, des sports municipaux, des sites d'exercice et d'autres entrepreneurs d'exercice et de fitness appropriés. Le programme comprend des actions d'éducation (outil d'apprentissage en ligne, conférences), des campagnes de communication et de sensibilisation auprès du personnel et des utilisateurs de dopage récréatif.</p> <p>D'autres activités sont proposées aux salles de sport et de fitness, aux sites municipaux de sport et d'exercice, notamment un service de conseil en santé en ligne, une banque d'informations sur les dernières études sur les médicaments améliorant la performance et l'image, ainsi qu'un bulletin d'information du réseau d'exercices propres.</p> <p>Programme de certification antidopage et d'assurance de la qualité pour les salles de sport et de fitness</p> <p>Le programme de certification et d'assurance de la qualité antidopage vise à s'assurer que toutes les salles de sport et de fitness maintiennent leur engagement à faire de l'exercice propre et équitable en empêchant l'utilisation de drogues améliorant la performance et l'image. Le programme établira des lignes directrices et des instructions pratiques à suivre par les salles de sport et de fitness afin qu'ils puissent créer un environnement sûr et équitable pour tous les participants, favorisant une culture d'honnêteté, d'intégrité et d'exercice propre. En collaboration avec Dopinglinkki, les salles de sport et de fitness peuvent contribuer à une industrie de l'exercice sans dopage et promouvoir la santé publique et des pratiques d'exercice responsables.</p> <p>Toute autre forme d'éducation ou de sensibilisation à la lutte contre le dopage à l'intention des utilisateurs et du personnel des salles de sport.</p>

État partie	Informations dans le QAD de 2022	Informations complémentaires
		<p>Le « Promoteur de l'Exercice Propre de l'Année » est sélectionné chaque année lors de la Journée de l'Exercice Propre, le 27 janvier. Le gagnant de la campagne est désigné par le vote du public.</p> <p>Les Clean Exercise Ambassadors sensibilisent à l'utilisation du dopage dans les sports récréatifs et les activités antidopage en collaboration avec l'industrie du fitness. Les ambassadeurs discutent également d'autres questions sociales pertinentes dans le sport et de la durabilité éthique dans le sport et l'exercice dans le cadre du programme de durabilité pour la communauté sportive 2020-2024.</p> <p>https://a-klinikkasaatio.fi/plp-toimijat/</p> <p>La liste des centres d'exercice actuels comprend une liste des salles de sport et de fitness / centres de remise en forme finlandais actuels, des sites sportifs et d'exercice municipaux et d'autres entrepreneurs d'exercice et de fitness appropriés (par exemple, des entraîneurs personnels, des physiothérapeutes, des instructeurs sportifs), qui ont signé l'engagement pour un exercice propre. La liste comprend plus de 970 acteurs pour l'exercice propre.</p>
Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation à la lutte contre le dopage à l'intention des utilisateurs et du personnel des salles de sport et de fitness (Q31 et Q33) - Participation de l'organisation nationale de l'industrie des salles de sport et de fitness à la lutte contre le dopage (Q32) - Projets de recherche visant à mieux comprendre le nombre d'utilisateurs et leur motivation (Q33) 	<p><i>Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage à l'intention des utilisateurs et du personnel des salles de sport et de fitness</i></p> <p>L'Autorité néerlandaise du dopage (DAN) mène la campagne True Strength (Eigen Kracht : www.eigenkracht.nl), qui vise a) à informer les utilisateurs de salles de sport sur les risques du dopage pour la santé, b) à promouvoir un sport propre et sans dopage, et à c) à éduquer les utilisateurs de salles de sport sur les moyens sains et efficaces (sans drogue) d'atteindre leurs objectifs, y compris l'utilisation responsable de suppléments nutritionnels.</p> <p>La campagne True Strength utilise principalement la persuasion, la modélisation et l'éducation pour atteindre ses objectifs, et ces éléments se reflètent dans les interventions sur le Web et les médias sociaux. L'objectif de ces interventions est de modifier les facteurs de risque individuels liés à l'utilisation du dopage (p. ex., les attitudes, les croyances et les connaissances en matière de risque pour la santé), mais met moins l'accent sur la restructuration et la modification des facteurs de risque environnementaux et sociaux.</p> <p>La campagne True Strength s'adresse également aux professionnels des salles de sport et de fitness (p. ex., les instructeurs de conditionnement physique, les entraîneurs personnels), aux</p>

État partie	Informations dans le QAD de 2022	Informations complémentaires
Norvège	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation antidopage pour le personnel des salles de sport et de fitness et des centres de conditionnement physique. - Information et sensibilisation antidopage à l'intention du personnel des salles de sport et de fitness et des centres de conditionnement physique. - Éducation antidopage pour les utilisateurs de salles de sport et de fitness. - Programme de certification antidopage et d'assurance de la qualité pour les salles de sport et de fitness - Contrôles antidopage des utilisateurs de salles de sport et de fitness. - Autre. 	<p>propriétaires et aux gestionnaires de salles de sport et de fitness et aux professionnels de la santé (p. ex., les médecins).</p> <p>Éducation antidopage pour le personnel des salles de sport et de fitness et des centres de conditionnement physique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation en ligne obligatoire pour le personnel des centres de remise en forme qui font partie du programme de centre de remise en forme propre d'ADNO avec les modules suivants : règles antidopage, signes et symptômes de l'utilisation du dopage, mesures préventives, conséquences sur la santé, compléments alimentaires, contrôle du dopage). - Apprentissage en ligne obligatoire dans le cadre de la formation professionnelle et collégiale d'entraîneur personnel. - Cours de certification avancée d'une journée complète de 6 heures pour les employés des centres de conditionnement physique. Le cours est approuvé par EuropeActive. <p>Information et sensibilisation antidopage à l'intention du personnel des salles de sport et de fitness et des centres de conditionnement physique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel d'information numérique et imprimé fourni aux centres Clean Fitness disponible sur la plateforme en ligne Clean Fitness Centre. Des publiereportages pour les écrans de télévision, etc. dans le centre de remise en forme et des affiches sur le dopage, l'exercice libre et les effets néfastes du dopage sur la santé. <p>Éducation antidopage pour les utilisateurs de salles de sport et de fitness</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les membres des salles de fitness qui font partie du programme Clean Fitness Centre ont accès à l'apprentissage en ligne avec les modules suivants : règles antidopage, contrôle du dopage, compléments alimentaires, conséquences sur la santé. <p>Programme de certification antidopage et d'assurance de la qualité pour les salles de sport et de fitness</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme Clean Fitness Centre. Les salles de fitness paient des frais annuels pour avoir accès au programme. Tous les nouveaux centres doivent passer par plusieurs étapes pour obtenir la certification. Une fois certifiés, ils ont accès à la plateforme en ligne Clean Fitness Centre et peuvent demander des contrôles antidopage (rémunération à l'acte).

État partie	Informations dans le QAD de 2022	Informations complémentaires
		<p>Contrôles antidopage des utilisateurs de salles de sport et de fitness Les salles de sport certifiées Clean Fitness peuvent demander des contrôles antidopage de leurs membres. Les contrôles antidopage sont effectués à l'aide de la méthode des gouttes de sang séché et sous la supervision virtuelle d'un agent de contrôle du dopage et du personnel du centre de conditionnement physique sur place. Les échantillons sont analysés dans un laboratoire accrédité par l'AMA pour détecter la présence d'un nombre limité de substances figurant sur la liste des interdictions de l'AMA (principalement des agents anabolisants).</p> <p>Autre Hotline antidopage et chat ouverts 5 jours sur 7.</p>
Suède	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation antidopage pour le personnel des salles de sport et de fitness et des centres par STAD - Information et sensibilisation antidopage du personnel des salles de sport par STAD - Éducation antidopage pour les utilisateurs de salles de sport et de fitness par la NADO (salles de sport et de fitness à l'intérieur de la SSC) et par la fédération STAD (salles de sport et de fitness commerciaux). - Programme de certification antidopage et d'assurance de la qualité pour les salles de sport et de fitness par l'ONAD (salles de sport et de fitness à l'intérieur de SPC) et par le STAD (salles de sport et de fitness commerciaux). - Contrôles antidopage (tests) des utilisateurs de salles de sport et de fitness ; par les NADO (salles de 	<p>Le programme est basé sur les mêmes principes que les programmes STADs Responsible Beverage Service et Clubs against Drugs dans le cadre de la vie nocturne et se compose de quatre composantes : 1. Mobilisation et collaboration, 2. Formation, 3. Travail sur l'application de la loi et les politiques, et 4. Certification.</p> <p>Mobilisation et collaboration Notre unité coordonne le travail et la diffusion de 100% PHT à travers le réseau PRODIS (Prevention of Doping in Sweden). Le réseau se compose de coordinateurs de prévention aux niveaux local (municipal) et régional, de l'autorité policière et des salles de sport et de fitness et centres de conditionnement physique.</p> <p>Formation Nous offrons plusieurs types de formation ciblant le personnel du gymnase et les policiers.</p> <p>Nous avons un programme de formation numérique obligatoire de 8 heures sur deux jours (2 x 4 h). Ce programme est obligatoire pour les personnes clés responsables du travail antidopage dans les salles de sport et de fitness (p. ex., les agents antidopage) et les gestionnaires.</p> <p>La formation comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de notre méthode, 100% PHT • Stéroïdes anabolisants androgènes et corps idéal

État partie	Informations dans le QAD de 2022	Informations complémentaires
	<p>sport et de fitness à l'intérieur de la SSC) et, dans certains cas, par les autorités de la police (salles de sport et de fitness commerciaux).</p> <p>- Législation. Loi interdisant l'utilisation de certaines substances dopantes (1991 :1969). Ligne d'assistance/conseil pour la réduction ou l'arrêt de l'utilisation de substances dopantes par Dopingjouren.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail antidopage au sein des forces de police • Le travail de lutte contre le dopage dans le sport • Compléments alimentaires • Communication de messages antidopage <p>À la fin de la formation, les participants doivent réussir un examen de 10 questions liées au contenu. Un diplôme est délivré en cas de réussite.</p> <p>Nous fournissons également une version condensée en ligne de cette formation. La formation en ligne dure de 30 à 40 minutes et s'adresse à tout le personnel des salles de sport et de fitness.</p> <p>Enfin, nous dispensons une formation de 3 heures à destination des policiers. La formation a été co-produite avec l'autorité policière et l'objectif est d'accroître leurs connaissances et aussi d'augmenter le nombre d'opérations dans les salles de sport et de fitness. La formation couvre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% PHT • Travail antidopage au sein de l'autorité policière • Comment planifier et mener les opérations dans les salles de sport et de fitness • Discussions de groupe <p>Travail sur l'application de la loi et les politiques</p> <p>De toute évidence, la formation des agents de police est étroitement liée à l'application de la loi, car nous encourageons l'autorité policière à participer à des opérations dans les salles de sport et de fitness. De plus, les salles de sport et de fitness certifiées doivent avoir un partenariat étroit avec l'autorité de police qui, sur une base régulière, doit visiter les salles de sport et de fitness à l'improviste.</p> <p>De plus, les salles de sport et de fitness qui souhaitent devenir membres de 100% PHT doivent formuler une politique et un plan d'action antidopage.</p> <p>Nous coproduisons du matériel d'information qui peut être utilisé par les salles de sport. Les membres d'une salle de sport certifiée sont donc constamment exposés à notre matériel</p>

État partie	Informations dans le QAD de 2022	Informations complémentaires
		<p>d'information qui indique clairement que la salle de sport travaille activement à la mise en place d'un environnement exempt de dopage. Dans de nombreuses salles de sport et de fitness certifiées, les membres doivent approuver la politique antidopage lors de leur adhésion.</p> <p>Certification Pour devenir une salle de sport certifiée, elle doit répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation complète du personnel antidopage clé et du manager • Formulation d'un document de politique et d'un plan d'action • Une collaboration documentée avec la police • Classeur antidopage contenant des informations vitales et les coordonnées de la police locale <p>En ce qui concerne les mesures ciblant les conséquences sur la santé, les principales mesures que nous prenons pour cibler les conséquences sur la santé consistent à élaborer et à fournir du matériel d'information traitant à la fois des impacts individuels sur la santé et des conséquences sociétales. Ces documents comprennent des dépliants, des affiches, des affichages numériques, des vidéos et des dépliants.</p>
Suisse	<p>Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'exercice (limitation de la disponibilité des substances dopantes) (Q33)</p> <p>Heures de consultation dans les cliniques psychiatriques spécialisées (PZM, ARUD) (Q33)</p> <p>PZM : http://https://www.pzmag.ch/behandlung/kl-inik-fuer-psychose-und-abhaengigkeit/spezialsprechstunden</p> <p>ARUD : http://https://arud.ch/en/</p>	<p>La loi sur l'encouragement du sport stipule de manière très générale que l'administration fédérale doit collaborer pour limiter la disponibilité des substances dopantes. Le législateur part donc du principe qu'il incombe à l'État d'empêcher la prolifération d'agents qui améliorent les performances physiques dans le sport. La Suisse a opté pour une approche large à cet égard et ne se contente pas de lutter contre l'amélioration classique des performances dans le sport de compétition. En principe, toute personne peut être sanctionnée, qu'un lien avec l'amélioration des performances dans le sport de compétition soit prouvé ou non. Les autorités chargées de l'application de la loi prennent également des mesures contre les abus de dopage dans les centres de fitness. De plus, les substances illicites importées sont confisquées par les douanes, quel que soit le but pour lequel elles sont importées.</p> <p>À l'heure actuelle, cependant, aucun contrôle n'est effectué dans le sport de loisir ou dans les centres de conditionnement physique, car la lutte contre le dopage se concentre sur le sport de compétition et les ressources disponibles pour effectuer des contrôles supplémentaires dans les sports récréatifs, et les salles de sport et de fitness.</p>

État partie	Informations dans le QAD de 2022	Informations complémentaires
		<p>Du point de vue de la santé, différents services existent en Suisse pour les personnes souffrant d'addiction. La Société Suisse de Médecine de l'Addiction est très active depuis longtemps dans le domaine du traitement de la toxicomanie pour les personnes dépendantes aux stéroïdes anabolisants. Il s'agit de personnes qui ne pratiquent plus ou n'ont jamais pratiqué de sport de compétition, mais qui ont consommé des stéroïdes anabolisants dans le cadre d'un sport de loisir et qui dépendent d'une aide médicale en raison de la dépendance qui en résulte. Ces personnes peuvent recevoir des stéroïdes anabolisants dans le cadre du traitement de leur dépendance.</p> <p>Une table ronde sur le dopage dans le sport de loisir est en cours de planification. Celle-ci devrait avoir lieu en août/septembre 2023. Après cette table ronde, nous serons volontiers à votre disposition pour en discuter davantage.</p>
Türkiye	<p>Affichage obligatoire de la Liste des interdictions de l'AMA dans tous les salles de sport et de fitness et centres de conditionnement physique. (Q31)</p> <p>Travail des fédérations sportives nationales, en particulier la Fédération turque de culturisme, de fitness et de bras de fer (Q32)</p> <p>Enseignement dans les universités (Q32)</p> <p>Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage à l'intention des utilisateurs et du personnel des salles de sport et de fitness (Q33)</p>	<p>1. Affichage obligatoire de la Liste des interdictions de l'AMA dans toutes les salles de sport et de fitness (Q31)</p> <p>Depuis 2014, le ministère de la Jeunesse et des Sports a rendu obligatoire pour tous les centres de fitness d'afficher la Liste des interdictions de l'AMA au format 50x70cm à un endroit bien visible (de préférence à l'entrée) par les utilisateurs et les employés des salles de sport afin de les sensibiliser à la lutte contre le dopage et à l'utilisation non intentionnelle de substances interdites nocives par le biais de compléments alimentaires. Les responsables des directions provinciales des services de la jeunesse et des sports de chaque ville effectuent des inspections régulières afin de vérifier si le centre de remise en forme est conforme aux exigences de leurs licences telles que l'hygiène, les espaces d'entraînement, etc. Dans le cadre de ces inspections, ils vérifient également si les installations ont affiché la Liste des interdictions mise à jour de l'AMA ou non et fournissent également des brochures de sensibilisation liées à la lutte contre le dopage (le cas échéant) afin que les employés et les utilisateurs aient accès à l'information antidopage.</p> <p>2. Travail des Fédérations Sportives Nationales, en particulier la Fédération Turque de Bodybuilding, de Fitness et de Bras de Fer (Q32) & 4. Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage dans les salles de sport et de fitness (Q33)</p> <p>Les personnes qui souhaitent travailler dans les centres de fitness en tant qu'entraîneurs doivent obtenir un « certificat d'entraîneur ». Ces programmes de certification fournis par les fédérations nationales comprennent également une section antidopage qu'elles doivent réussir avec succès. Le contexte du programme est préparé avec le soutien de différentes universités et</p>

État partie	Informations dans le QAD de 2022	Informations complémentaires
		<p>approuvé par le ministère de la Jeunesse et des Sports. De cette façon, ces entraîneurs peuvent guider les utilisateurs de la salle de sport pour les sensibiliser à la lutte contre le dopage. De plus, à titre d'incitation ; si un club sportif sous la juridiction de la Fédération turque de bodybuilding, de fitness et de bras de fer possède sa propre salle de sport privée et si ses utilisateurs/athlètes participent à une sélection en équipe nationale et se classent dans le top 3 de n'importe quelle catégorie, s'ils ne sont pas contrôlés positifs après un contrôle antidopage, les frais de licence annuels seront remboursés au club.</p> <p>En outre, si un athlète est testé positif, la Fédération turque de bodybuilding, de fitness et de bras de fer impose une amende à l'athlète, à l'entraîneur des athlètes et au club de l'athlète sur la base des règlements de la fédération. Par conséquent, les clubs et leurs centres de fitness affiliés découragent leurs utilisateurs/athlètes d'utiliser des substances interdites.</p> <p>3. L'enseignement dans les universités (Q32) Afin d'organiser des cours de formateurs, les fédérations compétentes coopèrent avec les académiciens travaillant dans les facultés des sciences du sport et les écoles d'éducation physique et sportive en ce qui concerne le contenu du matériel didactique théorique et obtiennent un soutien académique. Avec ce type de soutien, il est prévu que les entraîneurs qui travaillent déjà et/ou travailleront dans les salles de sport et de fitness disposent d'informations adéquates sur les questions antidopage et soient sensibilisés, en particulier en ce qui concerne l'utilisation de médicaments et de suppléments nutritionnels. De cette façon, les connaissances antidopage peuvent être transférées aux utilisateurs de la salle de sport par l'intermédiaire de ces entraîneurs.</p>

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES N'ONT PAS ÉTÉ REÇUES (OU MANQUÉES)

État partie	Informations dans le QAD de 2022
Autriche	1. NADA Autriche a mis en place un label de qualité pour les centres de fitness. Les formateurs, les instructeurs et les membres doivent participer à un programme de formation (Q32) 2. Analyse des compléments alimentaires proposés (Q32) 3. Éducation et sensibilisation à la lutte contre le dopage à l'intention des utilisateurs et du personnel des salles de sport et de fitness (Q33)
Roumanie	<ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 104/2008 telle que modifiée et complétée par la loi 219/2021 (Q31, Q33) • Cours de formation antidopage organisé conformément aux dispositions de la loi n° 104/2008 (Q31)
Irlande	Coopération de l'ONAD avec la campagne ZeroGains
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> • Lien vers l'épisode du podcast de la série « Gesund in Sportdeutschland » (Healthy in Sport Germany) avec le Dr Mischa Kläber sur le thème : « L'abus de drogues et le dopage dans le sport de loisir - l'initié Dr. Mischa Kläber clarifie » (DOSB 2023) (Q31) • Tout suivi des formations Multiplicateur dans toute l'Allemagne. Réalisé par la DOSB (Confédération allemande des sports olympiques) au cours de l'année 2014/2015 (Q31) • Toute suite à Tipps gegen Medikamentenmissbrauch in Alltag und Freizeit » par DOSB, ABDA et ADAC (printemps 2013) (Q31) • Tout suivi de l'élaboration / de la mise en place de deux modules de formation continue (« Medikamentenmissbrauch im Breiten- und Freizeitsport »), qui s'arriment au système de formation du sport à but non lucratif et sensibilisent et éduquent les instructeurs d'exercice, les entraîneurs et les parties intéressées (DOSB 2014) (Q31)
Royaume-Uni	Bien que vous ayez indiqué que les athlètes récréatifs dans les salles de sport et de fitness et les centres de fitness n'étaient pas ciblés en 2022, nous vous serions très reconnaissants si vous pouviez partager avec nous les campagnes ou politiques de santé publique sur le sport propre qui ont été mises en œuvre au Royaume-Uni en dehors de l'année civile 2022.